CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU RHONE

Direction des Etudes, de la Programmation et du Patrimoine Service Acquisitions et Recherches 1.25.55

RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 9 FEVRIER 2018 SOUS LA PRÉSIDENCE DE MME MARTINE VASSAL RAPPORTEUR(S): M. JEAN-MARC PERRIN

OBJET : Acquisition de l'ancienne église de Saint Martin d'Arenc à Marseille 13003

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué au patrimoine, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Dans le cadre de son projet de phare culturel, le Département envisage l'acquisition de l'église Saint Martin d'Arenc, située 10 rue Mirès/98 rue Peyssonnel à Marseille 13003, laquelle église jouxte le jardin de lecture des Archives Départementales.

Ce bien appartient à l'Archevêché de Marseille et n'est plus utilisé à ce jour comme lieu de culte.

Cette église d'une superficie de l'ordre de 910 m² bâtie sur un terrain d'une contenance de 3509 m² est considérée comme élément remarquable au PLU. Elle est en très mauvais état. Elle présente en effet, de très nombreuses fissures et des risques de chutes de pierres sont possibles. De ce fait, l'accès en est interdit.

Le diagnostic réalisé sur ce bien par le Département préconise de lourds travaux de réhabilitation.

Les services du Domaine, consultés sur la valeur vénale de cet immeuble, l'ont fixée à 550 000 € Le Diocèse a accepté cette valeur.

En conséquence, il est proposé d'approuver l'acquisition de l'église Saint Martin d'Arenc au prix du Domaine, soit 550 000 € et d'autoriser la signature de l'acte d'acquisition, d'un compromis éventuellement ainsi que de tout autre document se rapportant à cette opération.

S'agissant des frais notariés, ils seront à la charge du Département, acquéreur.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL